



Libre accès au studio attenant

Par **Elypse**, le **18/09/2013 à 14:25**

Bonjour,

Toujour en conflit avec mes propriétaires, c'est vraiment lassant.

La maison est composer d'un petit studio attenant (qui était une partie de la maison avant réaménagement). Pour y accéder il faut passer dans notre jardin.

La propriétaire à mit dans l'état des lieux à la fin je cite "Clause particulière: libre accès au studio attenant avec utilisation électricité et eau à raison de 10E part Week-end"

Le problème c'est que c'est le voisin (qui n'est pas de leur famille) qui y fait venir de la famille à lui. De plus il viens et va comme il veut dans notre jardin pour y accéder. On n'a pas d'intimité.

En a t'il le droit?

Si il y est noté "Week-end" peuvent t'il venir la semaine (car c'est le cas)?

En ce qui concerne les 10E peut-on les exiger quand on veut ?

Je vous remercie. Cordialement